

15. Février 1784.

273

3°. Ils feront soumis à une revue, chaque mois; elle se fera en présence du commandant, des autres officiers & du cadi ou juge de la ville qui sera obligé de signer l'état des combattans qui se présenteront en personne. 4°. Pour éviter que l'aga des Janissaires s'approprie les gages des soldats, le paiement des Janissaires se fera dans la maison de ville en présence de plusieurs témoins.

Il paroît que l'un des principaux objets des inquiétudes du ministère est le mauvais état des finances de cet empire. Le gouvernement dépense toujours par anticipation le revenu de l'Etat. Celui de 1784 est déjà épuisé & les dépenses actuelles se font sur celui de 1785. Il est, dit-on, plus d'un Etat chrétien qui se trouve dans le même cas.

Extrait d'une lettre de Smyrne du
1 Décembre 1783.

« Le 16 du mois passé, survint ici un accident qui pouvoit avoir des suites sérieuses. Les Santiottes, qui se trouvoient à terre, ont inhumainement massacré un Esclavon. Non contents de cet attentat, ils coururent au soir le long du rivage & provoquèrent les Esclavons, qui servent ordinairement comme matelots sur les navires vénitiens. On tira de deux de ces vaisseaux, avec des mousquetons; plusieurs personnes innocentes furent blessées à terre. Heureusement que les capitaines, accourus précipitamment à bord de leurs navires, arrêterent leurs équipages. Le lendemain, on vit les Santiottes armés dans les rues. Tous les consuls étrangers se plainquirent au consul vénitien; mais celui-ci déclara qu'il ne protégeoit en aucune manière ces gens, qui sont des vagabonds errans & sans aveu. Les consuls étrangers s'adresserent